

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

*A adresser au client pour chaque formation et à présenter si besoin aux stagiaires  
Conformément au PROCESS ACTION MOSAÏQUE (PAM),  
et en réponse aux indicateurs 11 et 19 de QUALIOP1*

Dernière mise à jour le 30 avril 2024

### PRÉAMBULE

*Le stagiaire est un client mais le Client n'est pas forcément le Stagiaire.  
Le stagiaire est celui qui participe au stage.*

### CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Particulières de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, aux réservations de formations proposées par la SARL MOSAÏQUE avec les intervenant.e.s pédagogiques désigné.e.s ci-après par [MOSAÏQUE](#).

La CAE MOSAÏQUE abrite un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 28 Le Grand Pré 04130 Volx. La CAE MOSAÏQUE met en place et dispense des formations « datadockées » sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Pour la présente formation, les prestations de formation, seront dispensées par [MOSAÏQUE](#)

Les caractéristiques principales des formations sont présentées et diffusées par [MOSAÏQUE](#).

### I. OBJET

Les présentes Conditions Particulières de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par [MOSAÏQUE](#) pour le compte d'une personne physique ou morale, nommée ci-après "le.a Client.e". Toute commande de formation auprès de [MOSAÏQUE](#) implique l'acceptation sans réserve du Client.e des présentes Conditions Particulières de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document de le.a Client.e, en particulier sur toutes conditions générales d'achat. Ces Conditions Particulières de Vente sont systématiquement communiquées à tout.e Client.e préalablement à la conclusion de la Convention ou du Contrat de formation professionnelle continue et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le.a Client.e déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Particulières de Ventes et les avoir acceptées avant la conclusion du Contrat ou de la Convention de formation professionnelle continue.

La validation de la commande de formation par Le.a Client.e vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Particulières de vente.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat de Le.a Client.e est celle en vigueur au jour de l'acceptation du devis ou de la convention de formation.

## II. INSCRIPTION - DEVIS

Le choix et l'achat d'une formation est de la seule responsabilité du Client.

Pour chaque formation, **MOSAIQUE**, s'engage à fournir un **devis** au Client.e. Ce dernier est tenu de le retourner à **MOSAIQUE**, daté, signé avec la mention « Bon pour accord » avec le règlement de l'acompte défini dans le devis et le règlement du solde restant.

Ce devis est à transmettre par courrier ou mail, avec à en-tête de votre entreprise le cas échéant, signé par la personne décisionnaire et/ou le responsable de service, le responsable de formation, etc.

Les devis établis par **MOSAIQUE** sont valables pendant une durée d'un mois.

**MOSAIQUE** se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un.e Client.e avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Si le Stagiaire bénéficie d'un financement par un Organisme financeur, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Il doit en informer dès la commande **MOSAIQUE**.

Le Stagiaire est tenu de fournir l'accord de financement dès l'inscription. Dans le cas où **MOSAIQUE** ne reçoit pas la prise en charge 7 jours avant la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au Client.

## III. CONVENTION/CONVOCATION

Après acceptation du devis, la commande de formation ne sera considérée comme définitive qu'après établissement d'un Contrat ou d'une Convention de formation par **MOSAIQUE**. Le Contrat ou la Convention de formation sera envoyé.e en triple exemplaire au Client. Deux exemplaires doivent être retournés signés avant le début du stage par courrier électronique ou courrier postal.

Une convocation au nom du Stagiaire précisera les conditions d'accueil, d'accès aux locaux et de déroulement de la formation.

## IV. DEMARCHE QUALITÉ

**MOSAIQUE** s'inscrit dans une démarche qualité qui garantit le respect du Référentiel National Qualité mentionné à l'article L.6316 - du Code du travail aux Stagiaires.

**MOSAIQUE** s'engage à ce que le personnel et les formateurs.trices affecté.e.s. à l'exécution des prestations soient parfaitement compétent.e.s dans les spécialités requises pour assurer le respect des délais et la qualité des formations.

Les formations sont animées par les intervenant.e.s pédagogiques mentionné.e.s au sein de la description de chaque formation.

S'il le juge nécessaire, **MOSAIQUE** pourra adapter les contenus et les modalités pédagogiques des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participant.e.s. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif, dans le respect des objectifs de développement des compétences mentionnées.

## V. PRIX DE VENTE

Sauf conditions particulières expresses, les prix des formations sont ceux figurant dans la fiche programme des prix au jour de la commande ou sur le devis formalisé par [MOSAÏQUE](#).

Ces prix sont, à cette date, fermes et définitifs.

Les prix sont exprimés en Euros, sans TVA.

## VI. FACTURATION

Les présentes modalités sont applicables pour les actions de formation relevant de la 6ème partie, livre III, du Code du Travail.

Sauf conditions particulières convenues préalablement à la commande et indiquées sur la proposition, les modalités de facturation seront les suivantes :

L'acompte de 30 (trente) pour cents se fera à la signature du devis et le règlement du solde restant interviendra au moment de la facture finale.

La facture acquittée de l'acompte sera établie dès encaissement de ce dernier.

Dans le cas d'un paiement par un organisme financeur, une copie de l'accord de cette prise en charge doit être jointe à la convention ou au contrat de formation.

La facturation sera émise directement à l'organisme financeur concerné, suivant les conditions de prise en charge appliquées par celui-ci.

Selon les conditions de prise en charge partielle ou totale par l'organisme financeur, le solde excédant le montant pris en charge par l'organisme financeur, reste à la charge du Stagiaire.

Dans l'hypothèse d'un refus de prise en charge par l'organisme financeur, la totalité sera due par le Stagiaire et/ou son employeur, en fonction du type d'engagement signé.

## VII. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le règlement de l'acompte puis le règlement du solde représentant le prix de la formation sont à effectuer à l'ordre de [MOSAÏQUE](#), comptant sans escompte, à réception du devis, sauf accord express contraire entre les parties qui ne pourra toutefois déroger à l'article L 441-6 du Code de Commerce.

## VIII. PRIX

Les prix des formations sont indiqués en euros sans TVA. Le paiement est à effectuer lors de l'inscription à réception du devis, en deux règlements à savoir : un acompte de 30 (trente) pour cent encaissable dans le respect du délai de rétractation et, le solde qui sera encaissé 7 (sept) jours avant la formation.

## IX. CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT D'UNE FORMATION

Lorsqu'il confirme sa demande d'inscription le Stagiaire et/ ou son employeur dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours pour se rétracter. A l'expiration du délai de rétractation, le Stagiaire et/ou son employeur est considéré comme inscrit et sa place réservée. Il est dès lors tenu d'assister à la formation.

Le Stagiaire accepte expressément que le contrat ou la Convention de formation le liant à l'organisme de formation [MOSAÏQUE](#) soit exécuté avant l'expiration du délai de rétractation à l'entrée de la formation. En tout état de cause, il renonce expressément à son droit de rétractation dès le démarrage de la formation.

En cas d'annulation d'inscription intervenant avant l'ouverture de la formation et non justifiée par

un motif de force majeure **MOSAIQUE** proposera un report de dates et/ou retiendra la totalité du prix de la formation.

La non présentation injustifiée du Stagiaire, que ce soit en présentiel ou à distance, à la date du début de la formation ou en cours de formation n'entraîne pas le remboursement de la formation.

Est considérée comme un cas de force majeure toute circonstance extérieure, imprévisible, et hors de contrôle, justifiée à l'appui de pièces probantes : **A.** Refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou d'un service. **B.** Retour à l'emploi du Stagiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation. **C.** Accident ou décès du stagiaire ou d'un proche (ascendant ou descendant de premier niveau.). **D.** Maladie ou hospitalisation du Stagiaire. **E.** Interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement.

L'organisme de formation **MOSAIQUE** apprécie à sa seule discrétion, sur la base des pièces transmises, la légitimité des demandes d'annulation pour cas de force majeure afin d'assurer le remboursement du Stagiaire.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [MOSAIQUE\\_formation@caemosaique.fr](mailto:MOSAIQUE_formation@caemosaique.fr) suivie d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

## X. RÉSILIATION ET REPORT DE STAGE

**MOSAIQUE** se réserve la possibilité de reporter un stage, si le nombre de stagiaires est insuffisant ou si les conditions de réalisation ne permettent sa bonne conduite pédagogique.

**MOSAIQUE** en informera le Stagiaire et/ou son employeur au plus tard dans les 15 jours calendaires précédant le stage.

Conformément à l'article L 6354-1 du Code du travail, en cas de résiliation du contrat et/ou de la Convention de formation avant le début de l'action, **MOSAIQUE** proposera de nouvelles dates. **MOSAIQUE** remboursera la totalité des sommes perçues dans le cas où le nouveau calendrier ne permet pas au stagiaire de suivre la formation.

En cas d'indisponibilité d'un.e intervenant.e, **MOSAIQUE** s'engage à le remplacer par un.e autre intervenant.e qualifié.e en vue de l'animation de la formation ou à reporter la formation prévue à une date ultérieure.

**MOSAIQUE** est autorisé.e à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objet du présent contrat et/ou de la convention de formation.

Toutes les obligations du Stagiaire qui en découlent ne valent qu'à l'égard de **MOSAIQUE** et **MOSAIQUE** demeure responsable à l'égard du Stagiaire de toutes les obligations résultant du contrat ou/et la convention de formation.

## XI. REMPLACEMENTS

Les remplacements de stagiaires ne sont pas admis sans vérification de **MOSAIQUE** sur l'adéquation du profil et des objectifs avec ceux définis dans le programme de formation.

## XII. DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques ou des logiciels mis à disposition par **MOSAIQUE** sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

Plus généralement, **MOSAIQUE** reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Stagiaire) en vue de la formation.

Le Stagiaire s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de **MOSAIQUE** qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

### **XIII. PRÉ-REQUIS**

Lorsque des pré-requis spécifiques sont nécessaires, ils sont précisés sur les fiches formations du catalogue.

Ils conditionnent le bon déroulement et l'atteinte des objectifs de la formation et sont considérés comme indispensables.

### **XIV. PRESCRIPTION DE SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE LES ACCIDENTS**

Dans le cas d'un stage « Inter », les participant.e.s sont tenu.e.s de respecter les prescriptions de sécurité et le règlement intérieur et/ou à défaut celles en vigueur dans l'établissement/entreprise où se déroule la formation.

Ils.elles en sont informé.e.s en début de session.

Dans le cas d'un stage Intra, les participant.e.s sont tenu.e.s de respecter les prescriptions de sécurité et le règlement intérieur et/ou celles applicables à la formation en vigueur dans l'établissement/entreprise où se déroule la formation.

Ils.elles en sont informé.e.s en début de session.

### **XV. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS – COLLECTE DE DONNÉES**

Conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement européen 2016/679, la collecte et le traitement des données des participant.e.s respectent les principes suivants : légalité, loyauté et transparence, finalités limitées, minimisation de la collecte et du traitement des données, conservation des données réduites dans le temps, intégrité et confidentialité des données collectées et traitées.

Les informations personnelles communiquées par les clients et stagiaires à savoir leurs noms, prénoms, coordonnées téléphoniques, mails, adresses postales, structures, fonction sont utilisés uniquement pour la gestion des dossiers clients et pour faire vivre la démarche qualité, et ce par le formateur ou les personnels concernés en interne chez Mosaïque. Ces données sont conservées pour une durée de 3 ans maximum.

Pour cela, il peut s'agir de la production d'attestation de fin de formation, de documents attestant des présences, d'établissement de devis, factures et autres documents comptables, de traitement des informations relatives à l'évaluation de la satisfaction et aux réclamations ou autres difficultés signalées pour produire des indicateurs de résultats, du suivi pédagogique par le formateur et la communication avec les stagiaires et clients conformément aux engagements contractuels (cf. convention et contrat).

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de suppression des informations qui le concernent, à exercer à tout moment auprès de **MOSAIQUE**, soit par courrier postal à l'adresse suivante : MOSAIQUE FORMATIONS 28 rue du Grand Pré 04120 Volx, soit par courriel à l'adresse suivante :

[formation@caemosaique.fr](mailto:formation@caemosaique.fr) .

Dans le cas où l'intégrité, la confidentialité ou la sécurité des données à caractère personnel est compromise, MOSAÏQUE s'engage à informer le participant ou client avec les coordonnées dont Mosaïque dispose.

## **XVI. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE**

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société MOSAÏQUE ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses stagiaires. Ces dernier.e.s seront informé.e.s par mail.

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux du ressort du siège social de MOSAÏQUE.